



EPALINGES

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL N° 12/2009

**Concerne : Intentions de la Municipalité en matière d'accueil de jour des enfants –
Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un centre de vie
enfantine à la Croix-Blanche – Réponse à la motion Baatard**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité présente ses objectifs de développement en matière d'accueil de l'enfance préscolaire et parascolaire, répond à la motion Baatard et sollicite un crédit d'étude de CHF 480'000.- pour la création d'un centre de vie enfantine et d'accueil parascolaire dans le cadre d'une extension du collège de la Croix-Blanche.

1. Préambule

Les premières crèches ont vu le jour au 19ème siècle en période d'expansion industrielle. Elles répondaient aux besoins des familles des couches populaires qui ne pouvaient pas vivre avec un seul revenu et aux besoins de main d'œuvre féminine dans les fabriques.

Depuis lors, le mode de vie des familles ainsi que les pratiques éducatives ont fondamentalement changé et l'accueil extrafamilial pour enfants est devenu un élément-clé d'une politique familiale durable. C'est la raison pour laquelle il est soutenu par les pouvoirs publics et les entreprises privées.

L'évolution de la société et la modification des structures familiales font qu'aujourd'hui de plus en plus de femmes et de mères sont actives sur le marché du travail. 71% des mères ayant des enfants de 0 à 15 ans exercent une activité lucrative dont 30% à temps complet. Le nombre de familles monoparentales a explosé (+270% en 30 ans), 40% des enfants entre 7 et 14 ans restent sans surveillance¹.

Il reste encore difficile aujourd'hui de concilier vie familiale et vie professionnelle, ceci est plus particulièrement vrai pour les femmes qui, du fait de manque de structures d'accueil, sont obligées de renoncer à une activité professionnelle pour laquelle elles ont pourtant acquis formation et compétences. Cependant, l'accueil extra familial des enfants a une utilité qui dépasse largement le cercle familial. L'économie a de plus en plus besoin d'un personnel qualifié. Le retrait – complet ou partiel – du marché du travail des personnes formées constitue un gaspillage de ressources pour la collectivité. Plusieurs études et enquêtes ont permis de montrer que nombre de mères ne travaillant pas souhaiteraient travailler et que celles qui travaillent, souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Un des principaux arguments avancés par les femmes pour expliquer le fait qu'elles doivent renoncer à une activité professionnelle ou limiter leur taux d'occupation est le manque de places d'accueil². Quant aux familles monoparentales et à celles qui ne peuvent faire vivre la famille avec un seul revenu, la situation peut devenir dramatique.

¹ Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs aux fins de se prononcer sur l'introduction de l'article 63a dans la constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003

² Enquête suisse sur la population active 2005

Par ailleurs, la Suisse connaît un taux de natalité relativement faible, de l'ordre de 1.5 enfants par ménage. Cela entraîne un déficit démographique préoccupant tant pour la vitalité du pays que pour le financement des retraites. Offrir des places d'accueil pour les enfants permet de faciliter la venue d'un enfant et par la même d'agir à notre échelle au rééquilibrage démographique de notre pays.

Afin de favoriser la création de places d'accueil, les législations tant fédérales que cantonales ont été adaptées. La loi fédérale du 4 octobre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants³ et son ordonnance d'application⁴ ont créé un programme d'impulsion à la création de places d'accueil pour les enfants.

Le canton de Vaud s'est doté d'une loi sur l'accueil de jour en 2005. La Fondation de l'accueil de jour (FAJE) découlant de cette loi a vu le jour en 2007. Elle poursuit l'objectif de déployer et de coordonner l'accueil de l'enfance pour mieux répondre aux besoins des familles. Elle œuvre pour favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et propose un concept novateur : pour la première fois en Suisse, les entreprises sont associées à un projet de société d'envergure⁵.

Enfin, l'introduction, dans la constitution vaudoise, du nouvel article 63a, donne clairement la responsabilité aux communes d'organiser un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

2. Situation actuelle

Les premiers jardins d'enfants à Epalinges ont été créés, en 1973 pour la Pépinière et en 1979 pour la Ribambelle, grâce à des initiatives privées. Dès 1985, le passage au statut d'association leur a permis de bénéficier des premières subventions. Ces deux structures ont ensuite été regroupées au sein de l'Association de l'Accueil de l'Enfance à Epalinges (AAEE) qui a poursuivi le développement en créant les structures d'accueil pour écoliers que sont la Trottinette et la Courte échelle.

Depuis 2008, suite à la création de la FAJE, la commune d'Epalinges a créé son réseau d'accueil de jour (préavis 19/2008 greffe).

³ RS 861

⁴ Ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, RS 861.1

⁵ FAJE, rapport annuel 2008

A ce jour, le réseau d'Epalinges dispose de places d'accueil selon la répartition suivante :

Nombre de places autorisées, selon autorisation d'exploitation du SPJ

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN ⁶ (moyens)	CIN/CYP ⁷ (écoliers)	Total
Pépinière	10	10	20		40
Ribambelle		8	12		20
Trottinette				36	36
Courte échelle				42	42
TOTAL	10	18	32	78	132

Le tableau ci-dessous démontre que les places sont occupées au maximum possible, compte tenu de la diversité des besoins horaires des familles.

Taux d'occupation d'une place en %

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	CIN/CYP (écoliers)	Total
Pépinière	84.61	68.70	84.98		
Ribambelle		67.25	97.54		
Trottinette				96.42	
Courte échelle				113.88	
Moyenne en %	84.61	68.06	89.69	105.82	95.62

Au 31 décembre 2008, le nombre d'enfants enregistrés dans notre commune, en âge de bénéficier des structures d'accueil, se répartit de la façon suivante :

Précolaire	Parascolaire	Total
353	526	879

⁶ Cycle enfantin

⁷ Cycle primaire

Le nombre d'enfants inscrits en structure d'accueil se répartit de la façon suivante :

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	CIN/CYP (écoliers)	Total
Pépinère	17	23	44		88
Ribambelle		19	34		53
Trottinette				76	76
Courte-Echelle				88	88
TOTAL	17	42	78	164	301

A ce jour, 137 enfants préscolaires et 164 parascollaires trouvent une place dans les structures existantes, soit respectivement 39 et 31% du total des enfants concernés par ces structures.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les 82 enfants, âgés de 0 à 9 ans pris en charge par les 16 accueillantes en milieu familial. C'est donc un total d'environ 383 enfants qui bénéficient des prestations offertes par le Réseau.

Ces possibilités d'accueil déjà importantes restent cependant insuffisantes pour répondre aux besoins actuels et futurs. Des familles sont inscrites sur la liste d'attente depuis plus d'une année sans que le Réseau puisse leur offrir une solution.

Nombre d'enfants enregistrés sur liste d'attente

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	CIN/CYP (écoliers)	Total
Pépinère	62	11	15		88
Ribambelle		10	10		20
Trottinette				27	27
Courte échelle				26	26
TOTAL	62	21	25	53	161

Si une liste d'attente pour accéder à une place d'accueil sera toujours nécessaire, le tableau ci-dessus démontre une réalité qui justifie la nécessité d'augmenter notre offre pour répondre aux besoins des familles.

3. Coût de fonctionnement et subventionnement

L'étude comparative de l'OFAS sur le coût des places indique que le coût moyen annuel 2008 d'une place préscolaire dans le canton de Vaud s'élève à CHF 29'483.-. L'analyse des coûts ci-dessous démontre qu'actuellement le coût moyen d'une place à l'AAEE est inférieur à la moyenne cantonale.

Coût de fonctionnement annuel pour place selon la catégorie d'âge en 2008

Type d'accueil	TOTAL	Part communale	Part Cantonale et fédérale	Part des parents
0-18 mois	27'610.78	7'316.86	3'252.55	17'041.37
18 ou 24 mois jusqu'au CIN	20'536.66	5'442.22	2'419.22	12'675.23
CIN CYP	6'551.33	1'736.10	771.75	4'043.48

Dans le cadre du programme d'impulsion, la FAJE et l'OFAS accordent les aides au démarrage selon les dispositions suivantes :

- FAJE : contribution forfaitaire unique par place effectivement ouverte, de CHF 5'000.- pour le préscolaire et de CHF 6'000.- pour le parascolaire ;
- OFAS : contribution forfaitaire maximum par places occupées, pour le préscolaire CHF 5'000.- pendant 2 ans, et parascolaire CHF 3'000.- pendant 3 ans.

De plus la FAJE accorde une subvention annuelle de 18% des charges salariales du personnel éducatif des structures d'accueil collectif faisant partie d'un réseau reconnu.

4. Perspectives et intentions

La Municipalité souhaite donc trouver des solutions permettant de répondre de manière adaptée aux besoins des familles en développant les trois types d'accueil :

- Accueil collectif préscolaire
- Accueil collectif parascolaire
- Accueil familial de jour

4.1 Accueil collectif préscolaire

Les possibilités d'extension de la garderie de la Pépinière sont très limitées, une augmentation de sa capacité par le déplacement de la ludothèque serait envisageable pour autant que des locaux adéquats soient trouvés pour la ludothèque. Cette extension n'apporterait cependant qu'une dizaine de places supplémentaires au maximum. Dès lors, la seule possibilité d'augmenter le nombre de places de manière significative pour les enfants préscolaires ne peut se réaliser que par une construction nouvelle qui fait l'objet du crédit d'étude demandé dans le cadre de ce préavis.

4.2 Accueil collectif parascolaire

Notre commune s'est dotée à temps d'une infrastructure parascolaire (Trottinette à Bois-Murat et Courte échelle à la Croix Blanche) qu'il convient maintenant de renforcer pour permettre d'absorber les besoins actuels et futurs qui ne manqueront pas de surgir, suite notamment à l'entrée en vigueur de l'article 63a de la constitution vaudoise, introduisant l'école à journée continue.

Une structure d'accueil parascolaire doit se trouver à proximité de l'école pour éviter l'organisation et le coût des transports d'enfants. C'est pourquoi ces structures sont aménagées, très souvent, en adaptant des locaux scolaires sous-utilisés. Cependant, cette façon de procéder restreint le nombre de locaux à disposition de l'école obligatoire en cas d'augmentation de la population.

Il est donc important de vérifier si l'infrastructure actuelle des écoles permettra de répondre aux besoins de notre commune lorsqu'elle atteindra les 9'000 habitants, nombre aux environs duquel notre commune devrait se stabiliser selon les projections faites dans le cadre des possibilités constructibles selon le RPGA.

La prévision démographique est un exercice difficile et aléatoire. Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer des comparaisons sur des bases simples et solides qui ont fait leurs preuves. D'une manière générale dans le canton, la proportion du nombre d'élèves se situe entre 10 et 13% de la population suivant les particularités démographiques des communes. Ainsi la comparaison de l'évolution du nombre d'élèves avec celui de la population d'Epalinges durant ces cinq dernières années donne des indices très intéressants.

Evolution du nombre d'élèves et de la population

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'élèves prim.	501	487	500	502	518	526
Nombre élèves sec	422	473	480	469	445	450
Nombre total d'élèves	923	960	980	971	963	976
Nombre d'habitants	7'601	7'701	7'775	7'849	7'947	8'163
% élèves	12.14%	12.47%	12.60%	12.37%	12.12%	11.96%

Nous constatons qu'Epalinges se situe dans la moitié supérieure de cette fourchette des 10 à 13%. Ce phénomène est principalement dû au fait que l'augmentation de la population de la commune provient principalement de l'arrivée de famille avec des enfants en bas âge.

Selon la direction des écoles, les locaux actuellement à disposition suffisent. Chaque année, entre 1 à 3 classes sont disponibles en fonction de la répartition des élèves dans les différents quartiers. Avec le passage graduel à 9'000 habitants, on peut considérer que l'augmentation du nombre d'enfants ne sera pas significative. En effet, l'arrivée de nouvelles familles dans de nouveaux quartiers sera compensée par le vieillissement de la population dans d'autres.

Au vu de ces éléments, nous pouvons considérer que, d'une manière générale, notre commune dispose des locaux scolaires permettant d'absorber les enfants pour une population de 9'000 habitants, ce qui correspondra à un établissement scolaire de 1'000 élèves. Cette projection montre qu'il n'est cependant pas possible de prévoir la suppression définitive de salles de classe existantes. D'autres solutions originales devront donc être trouvées.

A la Croix-Blanche, la création de 24 places supplémentaires dans le pavillon des scouts pour la Courte échelle a permis de répondre aux besoins supplémentaires les plus urgents. Seule une construction nouvelle permettrait d'accroître encore les possibilités d'accueil dans ce quartier.

A Bois-Murat, les possibilités d'extension de la Trottinette devront être étudiées en collaboration avec la direction de l'établissement. Il conviendra de trouver des solutions originales qui devront être étudiées soit en modifiant l'affectation de certains locaux ou en rationalisant l'occupation de certains autres.

Le secteur des écoles du Village et du Chaugand n'offre actuellement aucune possibilité d'accueil parascolaire. Cette situation a des conséquences importantes sur la répartition des élèves dans les différentes écoles. En effet, pour bénéficier de structures d'accueil, les enfants qui, en fonction de leur domicile, devraient être enclassés dans ces écoles, vont dans les collèges bénéficiant d'une structure d'accueil ce qui augmente la pression sur les collèges bénéficiant de structure d'accueil et entraîne une sous-occupation des autres. Cette situation préoccupante est encore aggravée par la diminution du nombre d'enfants vivant dans les quartiers de la zone de recrutement de ces deux écoles. Pour cette zone une réflexion devra être menée avec l'ensemble des partenaires.

4.3 Accueil familial de jour

Le Réseau d'Epalinges dispose actuellement de 16 accueillantes en milieu familial (AMF). La Municipalité souhaite continuer à développer ce type d'accueil. Depuis le début de l'année, la Municipalité a engagé une coordinatrice dont une des responsabilités consiste notamment à promouvoir l'activité des accueillantes en milieu familial en menant régulièrement des campagnes de recrutement.

5. Projet

Le projet à l'étude prévoit de doubler la capacité d'accueil collectif préscolaire et de donner des possibilités supplémentaires pour l'accueil parascolaire.

La Commune dispose, à la Croix Blanche, d'un endroit idéalement placé, facile d'accès pour réaliser ce double objectif. Il serait en effet possible de construire une annexe au collège de la Croix-Blanche, sur le terrain de la paroisse acquis l'année dernière. Elle serait reliée à une extension dudit collège telle qu'elle a été prévue initialement lors de sa construction. L'annexe abriterait les plus jeunes enfants tandis que l'extension de la Croix-Blanche hébergerait les écoliers. Cette extension avait été prévue pour la création de deux classes supplémentaires. Afin de conserver un maximum de possibilité, il sera demandé aux architectes qu'un des locaux prévus reste suffisamment polyvalent de façon à permettre en cas de besoin son utilisation comme une salle de classe.

De plus, dans un souci de rationalité, cette entité devrait permettre à terme de rapatrier dans ses locaux les enfants de la Ribambelle et d'intégrer ceux placés provisoirement dans le pavillon des scouts. Ce regroupement permettrait à la commune de disposer de terrains disponibles pour d'autres projets de construction.

Dès lors, le programme minimum de base pour cet ensemble est le suivant :

- 15 places nurseries, 21 places trotteurs, 30 places moyens, 36 places écoliers soit, au total, 102 places.

Compte tenu du fait qu'une place n'est occupée par le même enfant qu'à environ 60%, c'est donc environ 170 enfants supplémentaires qui auront la possibilité de fréquenter des structures d'accueil de jour.

6. Etude de faisabilité

Afin d'étudier les possibilités d'extension du collège de la Croix-Blanche ainsi que d'en évaluer le coût, la Municipalité a mandaté le bureau d'architecte qui avait à l'époque construit le collège de la Croix-Blanche. Il s'est agit notamment de :

- définir un programme précisant le nombre de places à offrir ;
- vérifier la volumétrie des espaces et des surfaces nécessaires ;
- estimer financièrement le coût permettant de déterminer une demande de crédit d'études du projet.

7. Crédit d'étude

Le coût approximatif global de cette construction est évalué à CHF 5'000'000.-.

L'étude demandée à l'architecte comprendra : les prestations d'architecte soit avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure d'autorisations, appel d'offres et proposition d'adjudication. Les mêmes prestations seront demandées aux ingénieurs civil et géotechnique ainsi qu'au géomètre.

Le montant du crédit est évalué à CHF 480'000.-, il se décompose comme suit :

Prestations d'architecte :	HT	CHF	281'000.-
Ingénieur civil :	"	"	60'000.-
Ingénieur géotechnique :	"	"	20'000.-
Ingénieur CVSE :	"	"	60'000.-
Géomètre :	"	"	8'000.-
Frais divers, reproductions, présentation publique, images, etc :	"	"	<u>17'000.-</u>
 Sous-total	HT	CHF	446'000.-
TVA 7.6%		"	<u>17'000.-</u>
 TOTAL	TTC	CHF	480'000.-
			=====

8. Réponse à la motion Baatard

Des contacts que la Municipalité a eus avec la direction de l'EMS, il est ressorti que, compte tenu de l'avancement du projet et des normes fixées par le SPJ pour l'accueil d'enfants, la surface disponible était insuffisante pour accueillir en permanence un groupe d'enfants assez nombreux pour permettre de développer un projet pédagogique cohérent. De plus, installer un petit groupe d'enfants dans une structure décentralisée entraîne des coûts de fonctionnement supplémentaires du fait notamment de l'impossibilité de mettre en place des synergies organisationnelles avec les structures existantes.

En résumé, au vu de l'ensemble de ces éléments, la Municipalité a décidé de renoncer à l'installation, en permanence, d'un groupe d'enfants dans les locaux de l'EMS de la Girarde. Elle reste cependant ouverte à toute démarche visant le développement de liens entre la petite enfance et l'EMS. Rappelons que la Municipalité occupe un siège au conseil de fondation de l'EMS et que la direction de ce dernier est favorable à la mise sur pieds de projets intergénérationnels.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 12 du 12 octobre 2009,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **CHF 480'000.-** (quatre cent huitante mille) destiné à la création d'un centre de vie enfantine et d'accueil parascolaire dans l'extension du collège de la Croix-Blanche ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité de porter la dépense relative à l'étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur ;
4. d'approuver la réponse à la motion de M. Jean-Marc Baatard.

Epalinges, le 12 octobre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

Le Secrétaire :

Alexandre Good

Représentants municipaux délégués : - M. René Vuilleumier
- M. Pierre Jolliet